

les carnets de (parentel)

Partager la parentalité

n° 21

Novembre
2004

Éditorial

Partager la parentalité 3
Irène MENAI, psychologue

Association

Qui sont-elles ?
A propos des Assistantes Maternelles 6
Astrid ALEMANY, psychologue
Parents d'un autre style 13
Martine PELTIER-LETEUFF, psychologue stagiaire

Repères

La prise en charge de l'enfant par un tiers 16
Muriel REBOURG, maître de conférences

Thema

Un nouveau régime de la parentalité 21
Gérard NEYRAND, sociologue
L'éducation, une affaire de famille ? 30
Jean-Pierre KERVELLA, sociologue

Initiatives

Accueil et Soutien Parental 41
Claudine GAHIER-PREMEL, responsable de projet,
PFS de St Nazaire
Soutenir la fonction parentale 47
Michel BEAUPERE, psychologue, PFS St Nazaire

Point de vue

Le mari de l'assistante maternelle 52
Jean-Yves KERSALE, assistant social
Le partage de la parentalité
dans les lieux d'accueil 59
Loïc DIVERRES, médiateur

Du côté des livres...

Par Daniel COUM, psychologue 63

Les symptômes aujourd'hui : de la crise du sujet au malaise social

LA ROCHELLE
XX^e forum professionnel des psychologues
Le Journal des Psychologues : 01 53 38 46 46

Un ou du Sujet ?

LORIENT
Conférence de Bernard VANDERMERSCH
Ecole Psychanalytique de Bretagne
02 98 30 41 98

Le cannabis à l'adolescence

PARIS
Collège international de l'adolescence
01 45 85 25 17

Suicide, et après

PARIS
Journée d'étude de la Fondation de France
01 45 66 82 87

Comptes et contes dans les familles

PARIS
Colloque international du CECCOF
01 48 05 84 33

Le droit et la santé de l'enfant

BREST
Journée d'étude du Centre de Recherche en Droit Privé,
I.B.O.
02 98 01 68 84

4^e Journée du REAAP du Finistère

MORLAIX
Co-organisation Parentel, CAF et UDAF du Finistère
02 98 43 94 53

L'adolescent à la limite

PARIS
Colloque du Centre Etienne Marcel
01 42 33 21 52

Partager la parentalité. Ouvrir les frontières de la famille pour une co-éducation de l'enfant

Irène MENAT, psychologue

Le petit enfant, petit d'homme, infans, n'est "rien" ¹... il n'advient véritablement au monde, monde social et monde psychique qu'en étant éduqué. Le parent c'est celui qui l'éduque, "le conduit hors de" la relation naturelle première. Le parent est donc bien celui qui introduit l'enfant au social.

Mais c'est aussi celui qui l'inscrit dans une histoire, un lignage, qui lui donne les repères pour s'inscrire dans sa propre histoire, qui lui "montre la voie", le guide, l'oriente...

Le parent est responsable de l'enfant ?

Mais qui est le parent ? ...Le père, la mère qui élève son enfant ! ... C'est bien évident, non ?

Mais l'on sait depuis longtemps qu'il faut se méfier des évidences. Tout d'abord il ne s'agit pas d'élevage, mais d'éducation...et puis ce n'est pas tout à fait "son" enfant (même s'il est essentiel de le reconnaître comme tel). Et que fait-on des "beaux" ... pères, des "belles" ...mères, des pères et mères... "nourricières".

Alors, partager la parentalité, c'est quoi cette histoire ? ... Et partager avec qui ? Y aurait-il aujourd'hui une **appropriation**, voire une **privatisation** de l'enfant ? (Voir à ce propos le texte de J.P. KERVILLA interroge la centration actuelle sur la famille nucléaire, le familialisme et ce qu'il véhicule).

Et pourquoi se pose aujourd'hui cette question du "partage" qui ne semblait

1- C'est-à-dire n'est pas encore un sujet, une personne en soi. Ce qui ne lui enlève rien de sa richesse sensorielle, de son appétence communicative.

2- A ce propos on se référera à l'ouvrage de J.C. QUENTEL : "Le parent, problèmes de responsabilité et de culpabilité", De Boeck, 2001.

pas faire problème jadis ou dans d'autres cultures ? Est-ce la bonne question et qui la pose vraiment ?

L'évolution de la famille (cf. l'article de G. NEYRAND) avec ce que l'on connaît d'une désarticulation des liens d'alliance et de filiation³ (familles recomposées, familles monoparentales, mais aussi l'aide médicale à la procréation qui introduit d'autres dissociations, la question de l'homoparentalité) et l'attention plus particulière à cette nouvelle notion qu'est la parentalité sont, en partie, à l'origine de ce questionnement.

Le "être parent", la fonction parentale ne serait pas une, ça se décline, en plusieurs axes ou composantes (A. ALEMANY reprendra les "déclinaisons" d'I. THÉRY et de D. HOUZEL).

Anne CADORET⁴ ethnologue parle de parenté plurielle à propos de la situation des enfants en placement familial ; Irène Théry⁵ d'une *pluriparentalité ordonnée* qui reconnaîtrait la place des beaux-parents et ouvrirait ainsi les frontières de la famille ; Didier HOUZEL⁶ d'une *parentalité partielle* pour le parent dont les enfants sont placés.

Aurions-nous une meilleure réponse que celle du roi Salomon⁷ lors du fameux jugement qu'il rendit, à savoir que la mère, **c'est celle qui renonce à son enfant pour lui permettre de vivre ?**

Le parent n'éduque pas l'enfant pour lui.

Au-delà des situations encadrées par le droit (divorce, ordonnance de garde et placement familial), d'un droit qui en France s'ouvre timidement à un élargissement des frontières de la famille (cf. La résidence alternée mais surtout la place des tiers dans la loi de mars 2002), n'y a-t-il pas toujours une **co-éducation** ?

C'est-à-dire que le parent, qui est responsable de son enfant, délègue une partie de cette responsabilité, fut-ce "tout simplement" à l'instituteur ou au moniteur de centre aéré... ?

Alors, faut-il vraiment parler de partager la parentalité ou s'agit-il de mieux accepter et faire vivre cette délégation ?

Et les sentiments dans tout ça ?

Ces pères, ces belles-mères, ces assistantes maternelles... s'ils incarnent, représentent cette fonction parentale, sont aussi pris dans les affects de l'imaginaire, les passions, les émotions ; la réalité externe renforçant ou pas le vécu intrapsychique.

Pour reprendre le jugement de Salomon, il faut se rappeler que la mère qui était prête à sacrifier l'enfant "*il ne sera ni à moi ni à toi, partagez*" est celle dont l'en-

fant était mort. Le partage était celui de l'enfant (horrible corps coupé en deux pour en garder "un morceau", la moitié) et non bien sûr celui de la parentalité. La souffrance ne renforce-t-elle pas les risques d'appropriation jusqu'à empêcher l'enfant de vivre ?

C'est toute la question pour les professionnels, dans les situations douloureuses et conflictuelles, de l'aide à apporter aux parents mais aussi à ceux qui partagent une partie de cette fonction parentale ou pour qui il y a délégation. Ne centrer le soutien que sur les parents de la famille nucléaire serait de notre part une forme de familiocentrisme ; ce serait aussi cliniquement, et a contrario, paradoxalement, prendre le risque de majorer leur souffrance. Nous ne serions alors plus capables d'assurer notre place de tiers ? (C'est ce dont traiteront plus particulièrement les articles concernant les situations de placement familial).

Pour nous joindre...

SERVICE FINISTÉRIEN D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE
ET D'ENTRETIEN AVEC LES PARENTS

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR LA PARENTALITÉ

4 rue Colonel Fonferrier 29 200 BREST

Tel 02 98 43 62 51 - Fax 02 98 43 63 12

11 rue du Pottou 29 000 BREST

Tel 02 98 53 73 72 - Fax 02 98 43 63 12

parentel@wanadoo.fr

³ Cf. les travaux d'I. THÉRY.

⁴ A. CADORET "Parenté plurielle" (Harmattan, 2002)

⁵ I. THÉRY in "Recomposer une famille, des rôles et des sentiments", p. 102, Textuel, 1995.

⁶ "Les enjeux de la parentalité", sous la direction de D. HOUZEL, p. 179, Érès 1999.

⁷ Le jugement de Salomon. Premier livre des Rois. Ancien testament.

association
(parentel)

4 rue Colonel Fonferrier - 29200 BREST
Tél. 02 98 43 62 51 - Fax 02 98 43 63 12
E-mail : parentel@wanadoo.fr